



40^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Lituanie
(Genève, le 18 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue la délégation de la Lituanie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les deux recommandations suivantes à la Lituanie:

1. Ratifier, dans les tous meilleurs délais, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, dite la Convention d'Istanbul, signée par la Lituanie en 2013.
2. Poursuivre ses excellents efforts dans le développement du système d'accueil de demandeurs d'asile afin de garantir que la capacité d'hébergement, le soutien et les services suffisent pour réagir efficacement à des situations d'arrivées nombreuses et imprévues, notamment pour ce qui est de l'enregistrement, de la transmission aux autorités compétentes et du traitement rapides des demandes de protection internationale.

Nous notons avec grande satisfaction que la Lituanie a ratifié la quasi-totalité des instruments fondamentaux des Nations Unies relatifs aux droits humains, ainsi que les protocoles facultatifs y rapportant et nous souhaitons beaucoup de succès à la Lituanie dans la mise en œuvre des recommandations du présent cycle d'examen.

Je vous remercie.

[174 mots / Temps de parole : 1min20sec ; n.95 ; 26.01.22 après-midi]